



Déclaration de l'UNSA-Éducation
CSAD - 15 juin 2023
Carte scolaire 1^{er} degré / ajustements

Madame la Directrice Académique de Côte d'Or,
Mesdames messieurs les membres du CTSD,

[Action nationale contre la réforme des retraites](#)

Pour la 14^{ème} fois, en comptant le 1^{er} mai unitaire de cette année, nous nous sommes retrouvés le mardi 6 juin pour contester la réforme des retraites voulue par le président et le gouvernement. Notre résolution était intacte malgré le passage en force de l'exécutif. Nous n'oublierons pas ces millions de personnes dans les rues, ces mois d'intense travail de conviction pour faire la démonstration d'une réforme injuste et pénalisante du gouvernement.

Nous n'oublierons pas non plus que, pour la première fois depuis très longtemps, les organisations syndicales ont pu maintenir un front uni. Cette intersyndicale au grand complet a permis l'expression du plus grand nombre et la mobilisation de toutes et tous

Dernière provocation en date, les premiers décrets de mise en application de la réforme ont été publiés deux jours avant notre journée de mobilisation, un geste de mépris supplémentaire... Et comme une mauvaise plaisanterie, ces décrets ont été publiés sans tenir compte d'un éventuel rejet de la réforme par l'Assemblée nationale le jeudi suivant. C'est dire si le gouvernement fait peu de cas de la représentation nationale.

On le sait, la majorité a fait feu de tout bois pour éviter que le texte du groupe LIOT ne soit voté. On va finir par devenir les spécialistes de la constitution ou

pour être plus précis de tous les articles qui permettent de taire la voix des députés.

Mais c'est peu de dire que cette majorité relative n'a de majorité que le nom : inquiets de perdre le vote, ils préfèrent ne pas avoir à s'exprimer. Cette réforme est déjà largement combattue et refusée dans la population. Dès sa présentation et jusqu'à aujourd'hui, les salariés ne veulent pas se faire voler 2 ans de retraite, alors que nous savons que d'autres possibilités de financement existent.

Cette réforme est minoritaire dans la société et elle l'est sûrement aussi au parlement. Malheureusement, on n'a pas pu le vérifier jeudi dernier...

Baromètre Unsa Educ

Au début du mois de juin, les résultats de la 11ème édition du Baromètre Unsa-Education ont été rendus publics. Cette grande enquête, qui a eu lieu du 5 mars au 5 avril, destinée à *mieux connaître et représenter les personnels de l'Éducation* est loin d'être une enquête à destination des seuls adhérents de la fédération UNSA. Plus de 61% des répondants au baromètre ne sont pas syndiqués à l'UNSA ou pas syndiqués du tout. Cette année, ce sont près de 35 000 personnels de l'éducation qui y ont participé, « *la troisième édition la plus importante* alors que l'enquête a eu lieu, en plein mouvement social sur les retraites. Le nombre de participants et le panel de métiers qu'elle représente font de cette enquête un rendez-vous incontournable du monde de l'éducation.

Perte de sens, mal-être et fort désaccord avec les politiques d'éducation, tels sont les principaux enseignements du baromètre de l'Unsa 2023. « La situation est alarmante. Seulement 2% des professeurs se disent en accord avec les choix politiques concernant l'école ». « Dans d'autres pays, cela signifierait beaucoup. Pas chez nous semble-t-il ». 64,5% des personnels de l'éducation déclarent que leur métier a du sens, contre 78,8% en 2017. Seulement 28% estiment être respectés et reconnus dans l'exercice de leur métier, contre 44,1% au début du quinquennat Macron. « Beaucoup associaient la crise que

l'on vit à la personnalité du ministre Blanquer. On ne peut que constater que ce n'était pas seulement une histoire de casting, c'est un problème de méthode. Le Président, sorte de Ministre bis de l'éducation, y est pour beaucoup. Il attise les tensions ».

Cette 11^{ème} édition du baromètre est donc particulièrement importante à prendre en compte dans tous ses aspects : les personnels aiment leurs métiers mais pour les enseignants, tous les indicateurs sur le bien-être au travail sont à la baisse et jouent sur l'attractivité. La situation des métiers d'encadrement doit être prise en charge avant qu'il ne soit trop tard. Le manque d'adhésion aux choix politiques devrait intriguer le gouvernement quand, manifestement, ses éléments de langage ne passent pas auprès des personnels : pourquoi proposer plus de missions quand 51% des personnels posent un problème de charge de travail ? Enfin, il y a un élan, une envie des personnels pour plus de démocratie et d'écologie à l'école. Le gouvernement est-il prêt à l'entendre ?

[Application Andjaro - Remplacements et remplaçants](#)

Après la mise en place d'un pôle départemental de gestion des remplacements dans le 1er degré, qui n'a d'ailleurs pas été évalué, et qui a entraîné une dégradation de nos conditions de travail malgré nos alertes issues de vos remontées du terrain, la DSDEN a décidé mettre en place un logiciel privé de gestion des remplacements "Andjaro" à partir d'octobre 2023. Ce pansement "Andjaro" sur la "jambe de bois du remplacement" ne va pas être un coup de baguette magique.

Le logiciel privé "Andjaro", issu du monde de l'entreprise, fait son entrée dans notre département, sans aucune concertation avec vos représentants des personnels, ce qu'exige pourtant la réglementation (Art 69 décret 1427-2020). En lieu et place d'une véritable concertation, vous n'aviez prévu au départ, Madame la Directrice Académique qu'une réunion d'information à destination des représentants des personnels. Vous avez finalement, après une demande intersyndicale, décidé d'informer les représentants des personnels mais ces 45

minutes en visioconférence n'ont pas permis de pointer ni de discuter de toutes les problématiques inhérentes à ce nouveau dispositif.

Il est indispensable d'avoir bien en tête que le recours à Andjaro est la conséquence du nombre nettement insuffisant de gestionnaires des remplacements mis en place dans notre pôle départemental. Pour l'Unsa-Education, il n'est pas acceptable que la solution imposée par notre DSDEN soit la mise en place, à la va-vite, d'un outil numérique privé et qui plus est inadapté. Pour des raisons de respect du RGPD, de sécurité et d'évolution du service, il est indispensable que notre administration se dote de ses propres applications. Mais cela nécessite que des informaticiens soient en nombre suffisant. L'Unsa-Education n'accepte pas que des fonds publics soient gaspillés à destination d'une entreprise privée pour pallier le manque de personnels administratifs et techniques de notre ministère qui se fait cruellement ressentir.

La gestion des remplacements doit se faire par des personnels titulaires, suffisamment nombreux, formés et disposant du temps suffisant pour cette tâche.

Il est à prévoir une dégradation du service et de nos conditions de travail par rapport à l'existant :

- Contrairement aux directeur·trices de l'école concernée, le/la collègue remplacé·e ne recevra plus le mail le/la prévenant du remplacement. Le contact direct entre remplacé·e et remplaçant·e ne pourra plus se faire en amont du remplacement par un échange de mails sur les boîtes professionnelles. On ne peut accepter une telle régression car la communication en amont quand elle est possible constitue bien souvent la clé de la réussite de la suppléance pour les adultes concernés mais aussi pour les élèves.
- Par contre, Andjaro va envoyer ce mail à l'école de rattachement du/de la collègue remplaçant·e qui ne sera en rien concernée par cette information ! Alors que notre administration peine à simplifier les tâches

des directeur·trices, cette aberration n'est manifestement pas pour notre DSDEN un problème majeur. Andjaro inaugure donc la mise en place de "spams officiels". Nos collègues directeur·trices apprécieront d'avoir à trier entre les mails "Andjaro" les concernant et les autres...

On voit ici les limites de l'utilisation d'un logiciel issu du monde de l'entreprise" inadapté à notre "monde de l'école". Rien ne nous dit que les paramétrages d'Andjaro permettront de revenir à ce que nous connaissons actuellement avec un mail envoyé au ·à la remplaçant·e, au ·à la remplacé·e et au ·à la directeur·trice de l'école concernée par le remplacement. Pour un ministère pouvant se targuer de posséder un "bouquet d'applications" bien fourni, fait de SIAM, d'I-prof, d'e-prim, de PIA, ...etc, la mise en place d'un outil "maison" adapté à nos réalités de terrain ne paraît pas être un objectif inatteignable.

Carte scolaire

- Pour commencer, nous souhaitons revenir sur le CSA spécial départemental du mois de janvier et vous réaffirmer notre opposition face aux choix ministériels que vous avez appliqués dans notre département. Dans un contexte de baisse des dotations très importantes (- 72 postes dans l'académie), vous n'avez pas été particulièrement disposée à revenir sur des situations pourtant justifiées. Certaines situations qui le nécessitaient n'ont pas été observées et étudiées correctement par l'administration qui a pris l'habitude d'entendre mais de ne pas écouter vraiment.

- Nous souhaitons également revenir sur un problème qui va finir par empoisonner les débats de cette instance, nous voulons parler du respect des plafonds à 24 élèves par classes en GS, CP et CE1. Nous vous avons entendue nous dire, Madame la Directrice Académique, en septembre que ces plafonds étaient saisonniers et que le respect de cette règle variait au fil de l'année. Pour résumer, il semblerait que la saison des 24 se déroule au mois de janvier mais pour les écoles étudiées en septembre et en juin, le tarif risquait de ne pas être le même en fonction des moyens disponibles. Des bruits émanant des

circonscriptions confirment cette version et nous ne pouvons que protester face à un tel risque d'inégalité de traitement et une telle variation dans le respect de la règle. L'Unsa Education 21 vous demande, madame la Directrice Académique, de clarifier la situation et de nous donner des garanties afin que toutes les écoles du département soient traitées de la même manière.

- Dans un autre registre, nous avons déploré à plusieurs reprises la tendance qui consiste à faire glisser des GS avec des CP. Nous vous répétons ici notre demande : sur quel texte réglementaire vous appuyez-vous pour compter ces GS en élémentaire sans fusion d'école ?

Pour finir, l'UNSA-Education souhaite vous avertir que selon nos calculs, une dizaine d'écoles non présentes dans vos documents devraient pourtant y figurer. Nous ne comprenons pas comment nous avons pu en arriver à cette situation et nous vous demandons de les inclure dans vos documents.

[Commission de dérogations trop tardive](#)

Plusieurs écoles dijonnaises sont en attente du devenir de nombreuses demandes de dérogations. Celles-ci n'étant traitées que le 27 juin, soit 10 jours avant les vacances, cela complique le travail des collègues. En effet, il faut faire en urgence les nouvelles inscriptions, les répartitions pédagogiques, etc... De plus, ce n'est pas cohérent avec les demandes de la ville de Dijon. Celle-ci demande en effet que les commandes de matériel et les demandes d'IETS soient validées début juin alors que les écoles ne savent pas encore le nombre exact d'élèves, ni le nombre de classes.

L'UNSA-Education demande que cette commission soit positionnée fin mai ou début juin afin de ne pas créer de difficultés supplémentaires, tant du côté des équipes enseignantes que du côté des familles des élèves. En effet, cela ne laisse qu'un délai de 10 jours aux parents pour inscrire leur enfant.

Je vous remercie,

Yvain Melet, Claire Jullien pour l'Unsa-Education